

REUNION PUBLIQUE COMPTE RENDU

Lundi 30 novembre 2009
Fontenilles

Cette réunion publique s'adressait plus particulièrement à l'ensemble des élus et des habitants du territoire ainsi qu'aux communes, EPCI et SCOT voisins.

50 personnes étaient présentes dans la salle, le lundi 30 novembre 2009 entre 20H 30 et 22H15, pour découvrir les prescriptions du Documents d'Orientations Générales (DOG) et échanger autour de ce projet.

La présentation du projet de SCOT a été effectuée par des élus membres du Syndicat Mixte :

- M. TOURNE Alain, Maire de L'Isle Jourdain,
- M. FUENTES Michel, Maire de Fontenilles,
- M. BAYLAC Jean-Louis, Maire de Monferran-Savès,
- M. LOBRY Alain, Maire de Ségoufielle
- Mme FAGES Esther, Adjointe à la Maire de L'Isle Jourdain

Ils ont été assistés par Mme Jacqueline BERTAÏNA, du cabinet PARCOURIR, en charge de l'élaboration du SCOT.

SYNDICAT MIXTE DES COTEAUX DU SAVÈS

Siège : Mairie de Lias

32600 LIAS

TEL : 05 62 07 49 31

FAX : 05 62 07 42 50

mail : coteauxdegascogne@wanadoo.fr

DEROULEMENT DE LA SEANCE

M. PAUL, Président du Syndicat Mixte des Coteaux du Savès, excusé, a été remplacé par M. FUENTES qui a introduit la séance, en remerciant les personnes présentes et en énumérant les différents points qui seraient abordés par les élus :

- Présentation de la démarche SCOT par M. FUENTES
- Présentation du Diagnostic et des choix politiques (PADD) par M. TOURNE
- Présentation des prescriptions en matière économique par M. BAYLAC
- Présentation des prescriptions en matière d'habitat par M. FUENTES
- Présentation des prescriptions en matière d'équipements et de transports par M. LOBRY
- Présentation de la trame naturelle, agricole et paysagère par Mme FAGES

A la fin de cette présentation, un débat s'est engagé avec les personnes présentes concernant les différentes thématiques abordées.

DEBAT

? La commune de Fontenilles se situe en Haute-Garonne et ses habitants sont davantage tournés vers la gare de Brax. En est-il question dans le SCOT ? De plus, tout l'administratif est sur Muret. Y a-t-il une concertation avec les autres SCOT ?

▪ Un InterSCOT est déjà en place. D'autres réunions de concertation sont prévues à partir de 2010 entre l'InterSCOT et les SCOT limitrophes. Quant à la gare de Brax, elle ne fait pas partie du territoire des Coteaux du Savès donc on ne peut pas en parler.

? Selon les chiffres de la Chambre d'Agriculture de Haute-Garonne, 1500 ha par an sont urbanisés en Haute-Garonne. Le fait que Fontenilles soit dans le SCOT du Gers dilue un peu les chiffres. Le SCOT dit que l'espace agricole va être protégé mais dans les faits, cela est faux. Dans la Haute-Garonne, l'objectif est de diminuer de moitié la consommation annuelle. Qu'en est-il ici ?

▪ L'urbanisation sera ici limitée à l'état actuel des documents d'urbanisme en vigueur, soit 750 hectares. Ce chiffre garantit le maintien de 75 % de notre territoire en espace agricole.

Il faut bien voir que lorsqu'on affiche moins de 10 % du territoire urbanisé, cela représente un territoire peu urbanisé. Mais évidemment ces pourcentages restent globaux.

Par contre, le SCOT ne remplacera pas les PLU. La volonté exprimée dans les PLU communaux a donc été prise en compte dans les chiffres de notre SCOT. Nous avons convenu de manière concertée que ces chiffres suffisaient et garantissaient la protection des espaces naturels et agricoles. Si les SCOT haut-garonnais diminuent de moitié l'urbanisation, ici nous l'arrêtons !

Un tableau de bord sera tenu et mis à jour pour que chaque révision de PLU soit prise en compte et que les grands ratios établis soient respectés (tout dépassement par une commune ne pourra se faire qu'au détriment d'une autre). Les règlements des PLU peuvent aussi évoluer (COS, hauteurs, ...) et la tendance est à la densification.

? Vous parlez d'aides de l'Etat pour l'IGG et les échangeurs mais aujourd'hui, cela semble peu probable que l'Etat finance. Ce sont des projets à 10 ou 15 ans. Mais vous ne parlez pas du projet de 2^{ème} contournement autoroutier toulousain.

- A notre connaissance, le projet de contournement est enterré.

? Pourtant le site Internet existe toujours. Le projet est toujours en vie dans le cadre d'un financement privé.

? Si plusieurs communes décident d'augmenter la superficie de leurs zones d'urbanisation, qui décidera quelles sont les communes qui devront diminuer la superficie de leurs zones à urbaniser ?

▪ C'est dans le cadre du Syndicat Mixte que se feront les arbitrages. Il faudra prendre une décision en comité syndical.

Toutefois, depuis 3 ans, les communes ont évalué leurs objectifs en matière d'accueil de nouvelle population donc, normalement, les besoins en matière d'urbanisation ont été bien évalués. Les objectifs inscrits dans les PLU sont largement suffisants pour accueillir la population souhaitée d'ici 2020. De plus, nous avons établi des règles d'étalement dans le temps et l'espace.

Nous sommes dans la phase de finalisation et le syndicat mixte doit arrêter le projet. Chaque commune devra ensuite le valider. Tous les objectifs qualitatifs et quantitatifs du DOG seront suivis dans le SCOT et tous les 3 à 5 ans, il faudra faire le point et peut-être réévaluer.

Evidemment, les conjonctures peuvent aussi évoluer et les élus changent. Mais, les procédures de révision des SCOT existent.

? Quels sont vos moyens pour lutter contre le logement insalubre étant donné que ces logements sont privés ?

▪ Il suffit d'engager des actions auprès des propriétaires. Il y a aussi des OPAH (opérations programmées d'amélioration de l'habitat). De toute façon, il est plus économique de réhabiliter plutôt que de continuer à s'étendre. Des partenariats sont à trouver, notamment avec les SEM (Sociétés d'Economie Mixte) et opérateurs privés. Nous rappelons que le SCOT trace les grandes volontés. Ensuite, se posent les questions de financement que rencontrent les maîtres d'ouvrages.

? Quelle est la définition des pôles-relais ?

▪ Il s'agit des villages intermédiaires entre les bourgs-centres et les petits villages. Ils doivent avoir des équipements de base mais également de niveau secondaire.

Sur les 10 ou 15 prochaines années, les priorités de localisation sont sur ces pôles avec, à terme, des navettes de rabattement sur les bourgs-centres. Aujourd'hui, il y a une centralisation sur le chef-lieu et la volonté est d'essaimer et de mutualiser en profitant de l'augmentation de la population.

? Il est vrai qu'il faut se féliciter de l'existence d'un SCOT sur notre territoire, notamment en ce qui concerne l'habitat. S'il n'y avait rien, on frôlerait l'anarchie. Jusqu'à présent, chacun faisait au mieux sans cohérence au niveau global. Cela permettra sûrement d'éviter les erreurs liées à un afflux soudain de population par exemple.

? Comment pourrez-vous tenir les objectifs d'augmentation d'emplois sans la taxe professionnelle ?

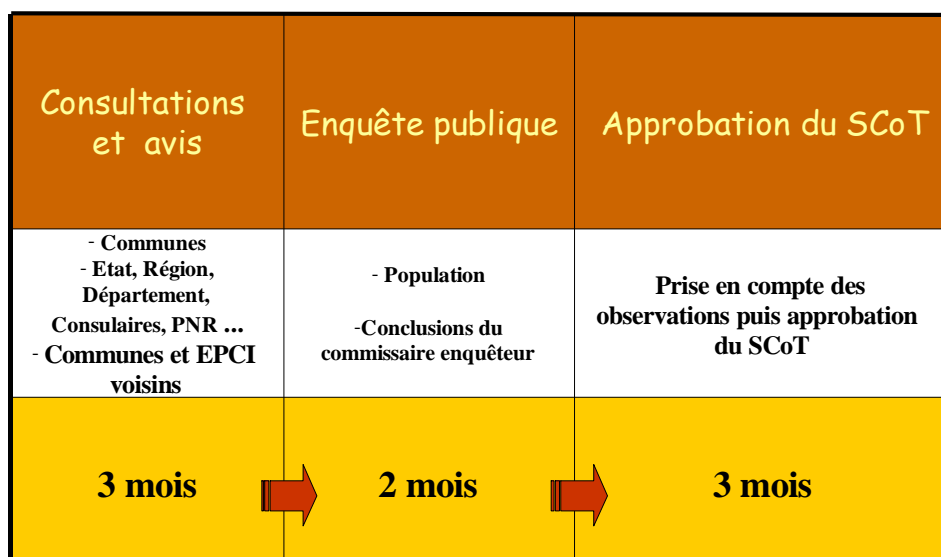
▪ Les nouvelles entreprises paieront mais sur d'autres bases (foncier, valeur ajoutée). Il ne faut pas baisser les bras car il reste la vie quotidienne de nos habitants à gérer. Favoriser le développement des entreprises, c'est augmenter l'offre d'emplois et améliorer la vie des gens.

CONCLUSION

M. FUENTES clôture cette réunion en remerciant l'ensemble des participants et annonce les prochaines échéances concernant le SCOT :

- **14/12/2009** : Arrêt du projet de SCOT par le comité syndical.

⇒ **Du Scot arrêté au Scot approuvé : 8 mois de procédure**



Juillet 2010 : projet de Délibération d'approbation du SCoT